

## Marché relatif au suivi des autocars à l'aide de l'Internet mobile

**Rapporteur : M. le Président**

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 01/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

### **Contexte**

Dans le cadre du marché d'affrètement, les autocaristes privés vont mettre en œuvre l'internet mobile sur les circuits dont ils ont la charge. Ce système doit permettre aux personnels chargés du suivi de l'exploitation de mieux contrôler la réalisation du service.

Si l'équipement des véhicules est constitué de « simples » téléphones mobiles compatibles internet mobile, il est indispensable d'adapter les logiciels et le matériel en service au PC régulation de la Ctb afin de permettre la restitution de données et assurer ainsi le contrôle de l'exploitation.

### **Caractéristiques principales des équipements :**

Les conducteurs des autocars étant équipés à terme en téléphone portable GPRS (avec fonction Internet mobile), le système central de la Ctb devra être équipé du matériel et de logiciels devant permettre notamment :

- La présentation du déroulement des événements d'exploitation (*prêt à effectuer des parcours, départ et fin de chaque parcours, passage aux importants arrêts/correspondances, positionnement à l'emplacement de départ,...*) en fonction de l'heure courante.
- La mise en œuvre des alertes en cas d'anomalies pour prévenir les Régulateurs/Superviseurs et permettre une intervention de terrain par l'équipe d'exploitation de la Communauté.
- Donner l'autorisation pour certains départs aux stations importantes/pôles d'échanges.
- L'enregistrement de tous les événements dans les fichiers et leur présentation de façon compréhensive.
- La communication vocale avec les conducteurs.
- La possibilité de modification par les Transporteurs des attributions des parcours de leurs conducteurs.
- L'accession par les conducteurs à la liste des parcours qu'ils doivent effectuer.
- L'échange des informations avec les différents Serveurs, et plus particulièrement avec le Serveur déterminant le temps d'attente aux arrêts.
- Les modifications, les mises à jour et l'administration de l'ensemble des données.

L'ensemble des données et informations recueillies seront fournies à la cellule exploitation du service « Transports -Déplacements » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ces données permettront de tirer un bilan des prestations effectuées par les autocaristes affrétés.

### **Réalisation d'un marché**

Le marché a pour objet l'acquisition de matériels et de logiciels nécessaires au suivi depuis le PC régulation de la Ctb des autocars de transport périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'aide de l'Internet mobile

Ce marché est passé pour une durée de 1 an. Ce marché est un marché unique.

Le montant estimé à 70.000 € HT. Ce montant est inscrit au budget annexe Transports pour 2002 dans le cadre du programme d'investissement de la Délégation de Service Public de la CTB.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :**

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- M. le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.

Pour extrait conforme,

Le Président